

**RÉPONSES DE GAZIFÈRE INC.  
AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS No. 2 DE LA FÉDÉRATION  
CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI) RELATIVES À LA  
DEMANDE DE GAZIFÈRE DE MODIFIER LES TARIFS A COMPTER DU 1ER  
JANVIER 2006 (Phase 1)**

---

**Demande no 1**

**Référence : Pièces GI-4, Document 1, page 21 de 30 et page 29 de 30.  
Pièce GI-8, Document 1, pages 3 et 4 de 5.**

En page 21, « Gazifère Inc. prévoit que 25 clients se prévaudront de ce programme au cours de l'année 2006 »;  
« Gazifère offre une subvention de 35¢/m<sup>3</sup> économisé jusqu'à un maximum de 70% des coûts des mesures ».

En page 29, pour le marché commercial et institutionnel, Gazifère indique un investissement de 87 500\$ pour le programme d'appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments et un investissement des participants de l'ordre de 162 500\$.

En réponse aux questions 3.1 et 3.2, Gazifère indique que « l'atteinte de ce maximum (70%) n'est cependant possible qu'avec la mise en œuvre de mesures très rentables qui affichent une courte période de retour sur l'investissement. »

**Questions :**

- a) Selon Gazifère, combien de clients se prévaudraient du programme si :
- i) La contribution était de 25¢/m<sup>3</sup> économisé plutôt que de 35¢/m<sup>3</sup> économisé?

**Réponse de Gazifère :**

**Sans pouvoir avancer de chiffres précis, Gazifère croit qu'il y aurait non seulement moins de participants, mais aussi moins de mesures mises en œuvre par ces mêmes participants puisque la période de retour sur l'investissement des mesures serait plus longue. Conséquemment, une contribution moindre générerait moins de mètres cubes de gaz naturel économisés par le programme.**

- ii) Quel serait l'impact sur la participation des clients si le pourcentage d'investissement de Gazifère était de 50% plutôt que 70%.

**Réponse de Gazifère :**

Sans pouvoir avancer de chiffres précis, Gazifère croit qu'il y aurait moins de participants si le maximum du pourcentage d'investissement de Gazifère était de 50% plutôt que 70% puisque la période de retour sur l'investissement des mesures serait plus longue. Conséquemment, une participation moindre générerait moins de mètres cubes de gaz naturel économisés par le programme.

Une réduction du maximum de 70% à 50% du coût des mesures n'affecterait que les mesures très rentables, telles que l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur pour lesquels le FEÉ a aussi établi le maximum de contribution à 70% dans le cadre de son Plan d'action 2005-2006.

Selon le cas-type (GI-4, document 1, page 27), le pourcentage d'investissement de Gazifère équivaut à 35% du coût des mesures.

De plus, Gazifère tient à vous informer que depuis le dépôt de son PGEÉ 2006, elle a établi à 10 000 \$ le maximum de contribution financière de Gazifère par client nonobstant le maximum de contribution de 70% du coût des mesures.

- iii) Quel serait l'impact sur la participation, si les deux mesures proposées en i) et ii) étaient appliquées conjointement?

**Réponse de Gazifère :**

Sans pouvoir avancer de chiffres précis, Gazifère croit qu'il y aurait non seulement moins de participants, mais aussi moins de mesures mises en œuvre par ces mêmes participants puisque la période de retour sur l'investissement des mesures serait plus longue. Conséquemment, une contribution et un maximum de contribution moindre génèreraient moins de mètres cubes de gaz naturel économisés par le programme.

- b) Quel est le potentiel total de la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère qui est visé par ce programme ? Veuillez indiquer en nombre de clients et en potentiel de volume économisé.

**Réponse de Gazifère :**

**L'ensemble de la clientèle commerciale et institutionnelle de Gazifère pourrait se prévaloir de ce programme. Gazifère a, en date du 31**

décembre 2005, 2 753 clients dans le marché commercial et institutionnel. Gazifère ne connaît cependant pas le potentiel d'économie d'énergie associé à cette clientèle.